un mot dans ce sens. Au contraire, elle pourvoit, sans demander de sacrifice extraordinaire à personne, mais par le diocèse, au moyen du diocèse, selon la lettre et l'esprit du décret, à l'établissement et à l'entretien de la Faculté de Médecine de la Succursale, et voilà tout ; elle ne vous promet rien au delà.

En vertu de cette entente, l'Administration financière remet tout l'argent qu'elle retirera pour les leçons aux professeurs de la Faculté, — professeurs spécialement nommés, — et cet argent leur est distribué d'après le mode de partage actuellement suivi à l'Ecole même.

C'est ainsi que l'autorité diocésaine, sans recourir ni à Québec, ni à quelque autre diocèse que ce soit, a pourvu, pour le moment du moins, à l'établissement, à l'entretien et au fonctionnement de la Faculté de Médecine de la Succursale.

Et cette disposition, toute conforme à la base établie par le décret, vous l'avez, messieurs qui protestez aujourd'hui, vous l'avez voulue, vous l'avez signée, vous l'avez scellée de votre sceau ; ce qui prouve que vous ne la trouviez pas alors, pas plus que Monseigneur de Montréal lui-même, opposée au décret.

Or, vous devez le savoir, on ne peut pas invoquer un point qu'on a voulu, réglé et scellé soi-même, pour se dispenser d'obéir sur un autre.

Donc, s'il est vrai, comme ils le disent, que les membres de l'Ecole sont prêts à obéir dès que l'autorité diocésaine leur en aura donné l'exemple, qu'ils s'exécutent et qu'ils rompent enfin cette malheureuse affiliation qu'ils déclaraient solennellement, le 1er octobre, vouloir à jamais conserver.

Quant à se prétendre forcés, et même simplement invités à se charger personnellement des dépenses de la Succursale, ou d'acquitter une dette de vingt mille dollars au profit de Laval, c'est tellement puéril de la part des membres de l'Ecole de Médecine, que nous ne saurions là-dessus les prendre au sérieux ?

Se charger personnellement des dépenses de la Succursale !

Acquitter une dette de vingt mille dollars pour le plaisir d'offrir à Laval une propriété libre de toute redevance !

Mais où les docteurs Trudel et d'Orsonnens ont-ils pris cela ?

Assurément personne au monde n'y croira ; et s'ils y croient eux-mêmes, — ce que nous ne pouvons admettre — ils resteront seuls en proie à une hallucination si prodigieuse.